

Carcassonne, le 18 mai 2021

Mission des Affaires Juridiques et du Suivi des Procédures  
Affaire suivie par : Fabienne CHAISE  
Tél : 04 68 10 31 63  
[fabienne.chaise-joucaviel@aude.gouv.fr](mailto:fabienne.chaise-joucaviel@aude.gouv.fr)

Madame la Présidente du Tribunal Administratif  
6, rue Pitot  
CS 9900234063  
Montpellier cedex 2

Dossier : E20000096/34

Par décision en date du 11/01/2021, vous m'avez fait parvenir votre décision portant nomination de Monsieur Michel BLAZIN en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique relative à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Gruissan.

Cette extension de près de 235 hectares de surface soustraite a été soumise à examen au cas par cas en application de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement au titre de la rubrique 16 (projets d'hydraulique agricole). La Mission Régionale d'Autorité Environnementale Occitanie a décidé de soumettre ce projet à évaluation environnementale.

Aussi, une fois l'étude d'impact réalisée et après avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale sur la qualité de l'étude d'impact, il conviendra de mener conjointement une enquête administrative d'extension et une enquête publique au titre de l'évaluation environnementale.

C'est pourquoi l'enquête publique d'extension du périmètre de l'ASA de Gruissan n'a pas débuté. Je vous prie, dans la continuité de cette information, de dégager de ses obligations liées à sa désignation en date du 11/01/2021, Monsieur Michel BLAZIN.

Au vu des délais liés aux études et à l'avis de la MRAe, j'estime que je vous solliciterai à l'automne prochain pour la désignation d'un commissaire enquêteur pour l'enquête administrative d'extension menée conjointement à l'enquête publique environnementale.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma haute considération.

Le Préfet,

  
Thierry BONNIER